



Comment réserver ?

Inscrivez-vous auprès du référent local de votre commune.

AUCHAY-SUR-VENDEE Irène MALLARD-LUCAS Colette REMAUD	06 37 44 77 34 06 22 12 60 97
BOURNEAU Roger GUIGNARD	06 88 78 86 71
DOIX-LES-FONTAINES Judith SAGOT	02 51 51 92 87 ou 06 83 24 15 11
FONTENAY-LE-COMTE CCAS - Gisèle BELLEGUEULE ODDAS - Jean-Marc DAMERVAL	02 51 53 41 38 02 51 69 26 53
MONTREUIL Agnès BARNAUD	06 89 75 28 44
MOUZEUIL-SAINT-MARTIN Jacques GAILLARD	02 51 28 73 96 ou 06 31 75 69 09
L'ORBRIE Brigitte GRIMAUD Secrétariat Mairie	06 37 95 53 67 02 51 69 06 72
PÉTOSSÉ Bernard BECAUD	02 51 87 75 15
PISSOTTE Secrétariat Mairie Françoise FABRE	02 51 69 05 61 06 12 70 55 92
ST MICHEL-LE-CLOUCQ Pierrette RAGUIN	02 51 69 07 00 Ou 06 79 01 21 72
Estelle BURET	02 51 51 28 24
SÉRIGNÉ Christine CHARPENTIER	02 51 69 18 25

Le « Transport Solidaire », comment ça fonctionne ?

- ① S'inscrire auprès du référent local de sa commune : adhérer à l'ODDAS et signer le règlement intérieur du transport solidaire
- ② Réserver auprès d'un chauffeur bénévole au minimum 3 jours à l'avance
- ③ Se faire transporter à destination par un chauffeur bénévole
- ④ Verser l'indemnité au chauffeur au retour.

Le transport solidaire est un service de transport à la demande à vocation sociale et de proximité. Il ne doit pas se substituer aux dispositifs existants

Action partenariale portée juridiquement par l'ODDAS en lien avec la MSA Loire-Atlantique Vendée et les Communes du Pays Fontenay-Vendée



ODDAS - Centre Social

25 rue des Cordiers - 85200 Fontenay le Comte

Tél : 02 51 69 26 53 - Mail : accueil@oddas.fr

www.centresocialoddas.fr



Entraide - Service

« Transport Solidaire » du Pays de Fontenay Vendée

Vous n'avez pas de moyen de locomotion ?
Vous devez vous déplacer ?



ODDAS

Office De Développement
Associatif et Social



Le « Transport solidaire » :

pour améliorer le quotidien, rompre l'isolement et favoriser les moments d'échange et de convivialité entre les personnes.

Pour qui ?

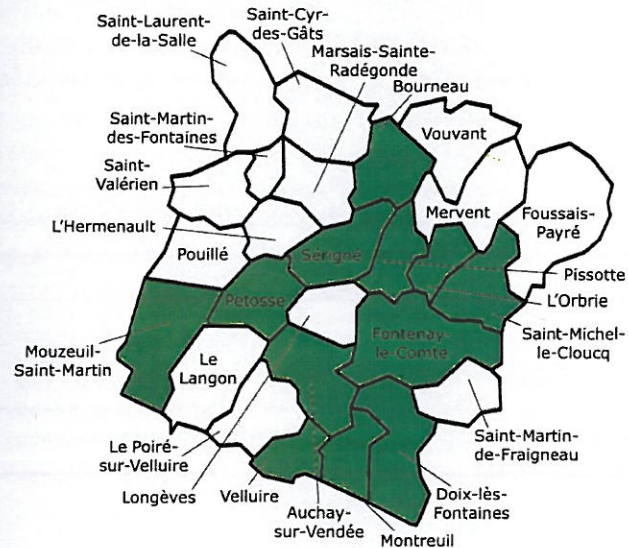
Ce service s'adresse aux habitants du Pays Fontenay-Vendée :

- Ne disposant pas de moyens de locomotion
- Ne pouvant momentanément ou durablement conduire

Pour quels déplacements ?

- Les déplacements occasionnels
 - Les visites de courtoisie, courses, rendez-vous médicaux, rendez-vous personnels, loisirs... sont exclus les trajets pris en charge par l'Assurance maladie.
 - La priorité est donnée aux services et commerces locaux
- Les transports se font en accord avec le chauffeur bénévole

Communes référencées « Transport Solidaire » Pays Fontenay-Vendée



A quel tarif ?

Pour bénéficier du service « Transport Solidaire », il suffit d'adhérer à l'ODDAS dont le montant est de 4€ par personne et par an puis de verser une indemnité au chauffeur en fonction du nombre de kilomètres parcourus :

- Forfait de 4€ pour un trajet aller-retour jusqu'à 10 kms
- Le kilomètre supplémentaire est de 0,40€

Le nombre de kilomètres est calculé à partir du domicile du chauffeur bénévole.

Exemples pour un trajet aller-retour

Fontenay -le-Comte <=> Vix : 30 kms
4€ (forfait de 10kms) + 0,40 * 20kms = 12€

St Michel-le-Cloucq <=> Fontenay-le-Comte : 12 kms
4€ (forfait de 10kms) + 0,40 * 2kms = 4,80€

